

Prix du mérite - Relève étudiante

Ce prix est accompagné d'une bourse de 1 000 \$

« Le Prix du mérite de l'UQAM, catégorie « Relève étudiant » récompense, pour chacun des trois cycles d'étude, une étudiante, un étudiant qui s'est illustré dans le cadre de sa formation universitaire par la qualité de son parcours et de ses réalisations ou par sa participation à la vie universitaire (...) »

EXTRAIT de la [Politique no 3 sur l'attribution de distinctions honorifiques](#)

EXTRAIT de la [Procédure sur l'attribution de distinctions honorifiques](#)

6.5 Relève étudiante

Le Prix du mérite de l'UQAM, catégorie « Relève étudiante » est remis à chacun des trois cycles.

6.5.1 Critères d'admissibilité

Sont admissibles les étudiantes, étudiants suivants :

- premier cycle : être inscrite, inscrit dans un programme de premier cycle au moment du dépôt du dossier de candidature et détenir une moyenne minimale de 4.0 sur 4.3;
- deuxième cycle : être inscrite, inscrit dans un programme de deuxième cycle au moment du dépôt du dossier de candidature et détenir une moyenne minimale de 4.0 sur 4.3;
- troisième cycle : être inscrite, inscrit dans un programme de troisième cycle au moment du dépôt du dossier de candidature et détenir une moyenne minimale de 4.0 sur 4.3.

6.5.2 Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- a) caractère original ou exceptionnel du parcours, qualité des réalisations ou portée de la contribution de la candidate, du candidat à la vie universitaire (60 p. 100);
- b) qualité générale du dossier académique (40 p. 100).

6.5.3 Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend :

- a) le formulaire de dépôt de candidature;
- b) une déclaration rédigée par la porteuse, le porteur de dossier, à l'intention d'un comité multidisciplinaire, explicitant la pertinence de la candidature, en regard des critères d'évaluation (maximum deux pages);
- c) deux lettres d'appui (maximum trois pages chacune);
- d) le curriculum vitæ de la candidate, du candidat (maximum 10 pages);
- e) le dernier relevé de notes de la candidate, du candidat¹.

¹ Ce relevé peut être un extrait du dossier de la candidate, du candidat, il n'est pas nécessaire de formuler une demande officielle auprès du Registrariat. Ces données seront traitées en toute confidentialité.